

AVIS AU PUBLIC

Consultation du public en vue de l'élaboration du 3^e plan de gestion à établir au titre de la directive-cadre sur l'eau

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la directive-cadre sur l'eau transposée en droit luxembourgeois par la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que le projet de plan de gestion peut être consulté à l'adresse électronique du site de l'Administration de la Gestion de l'Eau.

www.waasser.lu

Des observations écrites relatives au projet peuvent être déposées jusqu'au 22 juin 2019 auprès

1. du collège des bourgmestre et échevins
2. de L'administration de la gestion de l'eau
 - moyennant un courriel à l'adresse électronique dce@eau.etat.lu
 - par voie postale à l'adresse suivante :
Ministère de l'environnement, du Climat et du Développement durable
L-2918 Luxembourg

Le collège des bourgmestre et échevins

